

CONSTANCE DAYMER

NOUVELLE EN LETTRES

Mairie d'Albans (Doubs).

Abbans, le 6 février 1865

Monsieur l'Administrateur en chef de la Charité de Lyon,
tuteur des enfants trouvés.

La famille Servolet, de cette commune-ci, s'est présentée à la mairie. C'est pour savoir quels peuvent être ses droits, tant qu'à ce qui concerne la demoisella Constance Daymer, qui est en pension chez eux. Elle y a été mise en apprentissage par l'Administration de l'hospice de la Charité, et elle a réussi de tous points. Ce sont d'honnêtes gens, même ayant du bien, et qui voudraient la garder, n'ayant qu'une fille. Elle s'occupe avec la mère Servolet aux affaires du ménage. Elle travaille aussi avec eux aux champs, ce qu'elle aime bien guères étant naturellement délicate de son tempérament. Elle a suivi l'école de chez nous qui est bien tenue. Elle sait parfaitement lire, écrire et toutes les règles. On désirerait savoir si elle peut demeurer où elle veut, soit de sa volonté, soit de l'autorisation de l'Hospice. Elle demande aussi, elle-même, si on a des renseignements sur sa naissance. Veuillez, Monsieur, prendre cette lettre en considération et croyez que, si vous pouviez accorder quelque douceur avec les règlements, ce sera pour une personne tout à fait digne d'intérêt et accomplie. Tout le monde en peuvent certifier ici, notamment l'écrivain de cette lettre, étant le secrétaire de la mairie et le maître d'école, faute par le maire de ne savoir. Et veuillez, Monsieur, agréer la considération distinguée, avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre empressé serviteur.

Le Maire d'Abbans : PENAUD.